DEPARTEMENT DU **BAS-RHIN**

DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 28 novembre 2016

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient <u>présents</u>: Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle

DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s):

Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Olivier BITZ, Madame Excusé(s):

Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise

PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ

Absent(s):

Monsieur Etienne WOLF Rapporteur:

Outils de mise en oeuvre du PDALPD - 1312 N° CP/2016/612 -

> PDALHPD - Proposition d'attribution d'une subvention à l'association AMITEL pour poursuivre le dispositif Cap Loji en

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer à l'association AMITEL une subvention d'un montant total de 28 000 €, afin de poursuivre le fonctionnement du dispositif Cap Loji durant l'année 2016.

Elle approuve, par ailleurs, en application de l'article 10 de la loi nº 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, les termes de la convention d'attribution de subvention à conclure entre le Département et l'association AMITEL et autorise son Président à la signer.

> Pour extrait conforme: Pour le Président La Directrice des services de l'assemblée

Adopté à l'unanimité

Aurélie LACQUEMENT

Le Président, Frédéric BIERRY

Accusé de réception N°: 067-226700011-20161128-lmc1102237-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 01/12/16